

Réunion du Conseil d'établissement
3 février 2021
Procès-verbal

1. Ouverture de l'assemblée

L'assemblée s'ouvre à 17h34.

Sont présents :

- Guylaine Cool
- Ethel Chacon
- France Riel
- Mathieu Lapointe
- Christelle Proulx-Cormier
- Simon Verdy
- Margaux Grégoire
- Marie Erneqc
- Sarah Martineau
- Jessica Sauvé-Dupont

2. Désignation d'un secrétaire d'assemblée

Simon Verdy se propose.

3. Vérification du quorum

Le quorum est respecté.

4. Période réservée au public

Aucune personne du public ne s'est jointe à la rencontre.

5. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Christelle Proulx-Cormier propose d'ajouter une période pour discuter de la formation des membres du CÉ plus tard dans la réunion. Simon Verdy propose l'adoption de l'ordre du jour. Christelle Proulx-Cormier seconde.

6. Lecture et adoption du procès-verbal de la rencontre du 3 décembre 2020

Adoption proposé par Mathieu Lapointe. Simon Verdy seconde.

7. Suivi au procès-verbal

Il n'y a aucun suivi, sauf ceux déjà intégrés à l'ordre du jour.

DOSSIER DE CONSULTATION

8. État de situation pour 2021-2022: réinscription et inscription (premier scénario de l'organisation scolaire)

Guylaine Cool présente nombre d'inscriptions ainsi que le nombre minimal par niveau. Il pourrait y avoir des ajouts jusqu'au 15 février. En préscolaire 4 ans, il n'y a que 9 inscriptions, et il en faut 15 pour faire une classe. Il y a tout de même possibilité d'en avoir une sans atteindre le seuil minimal. Selon la situation actuelle, il devrait y avoir deux classes de maternelle 5 ans et deux classes de 1^{ère} année. Pour les 2^{ième}, 3^{ième}, 4^{ième}, 5^{ième} et 6^{ième}, il devrait y avoir une classe complète à chaque niveau ainsi que trois classes mixtes de 2-3, 4-5 et 5-6. Un suivi sera fait car ces divisions ne sont pas finales.

9. Formation pour membres CÉ

Christelle Proulx-Cormier a regardé certaines capsules et les documents sur la formation obligatoire. Elle mentionne que certains sujets sont importants et devraient être discutés au CÉ. Ce point sera rediscuté à la fin de la réunion.

Mathieu Lapointe suggère que les membres du CÉ regardent au moins sommairement les documents et les capsules. Il va envoyer l'information à tous.

10. Utilisation d'une application pour la récupération des enfants en fin de journée (suivi)

Marie Erneq fait le compte-rendu. Elle a eu une démonstration de l'application HopHop. Les informations dans l'application sont surtout entrées par les parents et non le service de garde / l'école. Les frais jusqu'à la fin de l'année seraient de 1,45\$ par enfants, mais seraient plus élevés pour une année complète. Les paiements se font après 2 à 3 mois, pour être certains de ne pas faire de surfacturation. L'application semble simple et facile d'utilisation. Les parents ont l'application sur leur appareil, précisent quand ils partent, et le système calcule combien de temps ils prendront à arriver. Le système informe l'école 10 minutes avant l'arrivée. La personne responsable du service de garde accepte la notification, et averti l'enfant. L'entreprise pourrait faire une démonstration.

Guylaine Cool a communiqué avec la CSSDM. L'information reçue est que ce sont les parents qui doivent payer pour l'application, et tous les coûts supplémentaires reliés à l'implantation / utilisation. Il faudrait demander à un technicien de faire un test de borne.

France Riel questionne sur la faisabilité, avec Tassadit qui ferait tout le travail. Elle suggère de se pencher sur la question avec le comité usager et de revenir au prochain CÉ.

Christelle Proulx-Cormier suggère de sonder d'autres services de garde. Marie Erneq l'a fait dans un CPE et auprès d'une autre maman. Dans les deux cas, une personne s'occupe uniquement de la tablette pour gérer les alertes. France Riel a sondé 3 services de garde.

Mathieu Lapointe suggère de sonder et faire nos devoirs avant de rentrer dans les détails techniques. Peut-être faire venir un technicien.

Marie Ernecq et France Riel vont en discuter et faire un retour avec Mathieu Lapointe.

11. Qualité de l'air : processus du CSSDM

Guylaine Cool explique qu'il y aura un test de capture de CO2 d'ici au 15 mars dans toutes les écoles. Le test n'a pas encore été fait à La Mennais. Les résultats seront diffusés sur internet 24 heures après les tests, mais Guylaine Cool distribuera les résultats dès qu'ils seront connus.

12. Informations Comité de parents CSSDM (Mme Ferrand)

Pauline Ferrand est absente, mais elle a confirmé à Guylaine Cool qu'il n'y a pas eu de rencontre.

13. Informations Comité usagers SDG La Mennais

Marie Ernecq confirme qu'il n'y a eu aucune demande de parents.

14. Informations OPP

Margaux Grégoire explique que le projet avec Camille Lavoie débute au primaire, et est en discussion pour le préscolaire.

15. Informations La Fondation de l'école La Mennais

Margaux Grégoire explique que la campagne de financement de vente d'huile d'olive se fera du 22 février au 19 mars. Il y aura également du chocolat de M. & Mme Chocolat, ainsi que des produits d'une entreprise faisant des confitures. Les paiements se feraient par internet. La distribution reste à confirmer, sauf pour l'huile d'olive qui pourra être livrée.

Il va y avoir 2 cours de cuisine pour chaque groupe.

À la St-Valentin, il y avait auparavant des cartes. Cette année, avec la Covid, il y aurait plutôt des enfants qui feraient des dessins pour les résidents du CHSLD. Jean-Thomas (musique) a proposé de faire des spectacles.

16. Budget école 20-21/précisions : suivi de la dernière rencontre

Guylaine Cool fait un résumé. La situation financière de l'école La Mennais n'est pas très envieuse.

Grands enjeux : l'école dépense 4 766\$ par mois (excluant salaire). Ce chiffre est même potentiellement supérieur. Pour les mois à venir, l'école devrait dépenser au maximum 2 700\$

par mois. Il y aura possiblement des déplacements entre les fonds dans le budget. Le service de garde a un déficit dépassant les 190 000\$. À cause de la Covid et des ratios, les coûts ont explosé, entre autre à cause des absences dues à la Covid (salaire en double). La direction s'engage à tenter de mieux contrôler les dépenses d'opérations, comme les photocopies, par exemple. Certaines dépenses pourraient être transférées aux parents.

Le gouvernement devrait rembourser une partie des charges supplémentaires des salaires, mais rien n'est encore confirmé.

Mathieu Lapointe et Simon Verdy se demande se qui arrive en cas de déficit. Guylaine Cool explique qu'il y en avait déjà un, et que l'ajustement pour les salaires du personnel devrait aider. L'école ne coupera pas dans l'essentiel, mais verra à contrôler des dépenses d'opérations. Il y a également une aide inter-école, qui transfert des fonds des écoles performantes aux moins performantes (dans une certaine limite).

France Riel explique que le déficit du service de garde est surtout attribuable à la Covid car il y a un plus grand besoin de personnel. Dans les prochaines années, il va falloir récupérer les fonds ailleurs. Elle mentionne que l'école est dans une position similaire aux autres services de garde. Elle dit qu'on doit maintenir un minimum de service et de qualité.

Christelle Proulx-Cormier suggère de ne pas trop couper puisque c'est surtout un effet de la pandémie, et qu'il ne faut pas pénaliser les élèves pour ça. Les autres écoles seront également dans la même situation.

Sarah Martineau se questionne sur ce qui sera remboursé par le gouvernement et ce qui ne le sera pas.

DOSSIER DE CONSULTATION

17. Détermination des critères de sélection d'une direction

Guylaine Cool présente le document, en conformité avec l'article 79 de la LIP. Il est entendu que nous devrions d'abord tenter de retrouver les documents des années précédentes. Un groupe restreint se porte volontaire pour remplir le document : Mathieu Lapointe, Christelle Proulx-Cormier et Sarah Martineau. Jessica Sauvé-Dupont révisera le document.

DOSSIERS DE DÉCISION

18. Résolution pour approbation : Reddition de compte avec l'outil Collectinfo –mesures dédiées et protégées 2020-2021

Guylaine Cool présente le document pour approbation. Ce qui n'est pas en jaune, ne s'applique pas à l'école La Mennais. Chaque item est présenté avec le montant alloué. Le document devra être signé par Mathieu Lapointe, ainsi que Simon Verdy (secrétaire). Mathieu Lapointe fera circuler le document.

19. Activités éducatives nécessitant un déplacement à l'extérieur des locaux de l'école

Guylaine Coll explique qu'une activité de sortie avait été prévue au Parc Maisonneuve, mais que 48 heures avant la sortie, ils ont été informés que le Parc n'acceptait que les gens qui ne pouvaient se rendre à pied. Après le 8 février, selon les restrictions, il pourra y avoir une nouvelle planification de sortie.

20. Varia

Christelle Proulx-Cormier mentionne que le CÉ devra se pencher sur des points importants mentionnés dans la formation. Les points soulevés sont la consultation des élèves sur certains sujets, faire un suivi plus fréquent sur le projet éducatif, discuter de la répartition des heures par matière, ainsi que rendre accessible à tous le compte-rendu des réunions du CE.

Guylaine Cool mentionne qu'elle pourra mettre le PV sur le site, et possiblement les anciens. Pour le projet éducatif, il a été mis sur pause à cause de la Covid. Pour ce qui est de la grille-matière, elle devrait être prête autour du mois de mars.

Mathieu Lapointe précise que l'année dernière, l'implication des étudiants se faisait à travers un vote, et il y avait présentation d'un petit projet. Mais à cause de la Covid, il n'y a pas eu d'élections, et donc pas d'implication des étudiants. Guylaine Cool explique que dans d'autres écoles, elle donnait un budget, et demandait aux étudiants ce qu'ils aimeraient faire avec un tel budget. Il est entendu que l'école vérifie si les étudiants veulent faire une élection ou une consultation (Forms), et demander ce qu'ils feraient par rapport à un aspect particulier de l'école (cours d'école, par exemple). Guylaine Cool propose de revenir sur ce point à la prochaine rencontre.

21. Prochaine rencontre via TEAMS : jeudi 18 mars 2021 à partir de 17h30

Mathieu Lapointe confirme que tous les membres du groupe seront disponibles le 18 mars, sauf Ethel Chacon.

22. Levée de l'assemblée

L'assemblée est levée à 19h16.

Signature du président : _____ Date : _____